

MONDE SANS MINES

9^{ème} année No 2
Octobre 2007

Newsletter de la Fondation
Monde sans Mines



Chères donatrices,
chers donateurs,

Le droit international en cas de guerre proscrit le minage des écoles, des alentours de points d'eau potable et des surfaces arables. Seule l'interdiction strictement vérifiée de la fabrication et de la vente de mines antipersonnel en temps de paix pourrait éviter que cela se reproduise lors de conflits.

Mais qui se chargerait du contrôle? Quel Etat serait assez neutre et en aurait le courage? La Suisse, peut-être?

Je me permets donc de rêver et m'imaginer que la Suisse fonderait une organisation analogue à la Croix Rouge dont l'objectif premier serait le contrôle de la production de mines. Un rêve, seulement, ou, qui sait, un espoir dont la réalisation demande encore un peu de patience?

Quoi qu'il en soit, nous ne baissons pas les bras, restant fidèles, en attendant, à notre but: Celui de déminer autant de terrain que possible. A cet effet, nous élargissons notre champ d'action en nous aventurant dans un nouveau pays: l'Azerbaïdjan. A la suite du conflit entre ce dernier et l'Arménie, quelques écoles restent fortement infestées de mines, ce qui rend périlleux au quotidien les déplacements et l'espace vital des écoliers et écolières.

Cette fois-ci encore, je sollicite votre soutien.

Merci de tout cœur!

Claudine Bolay
Présidente du Conseil de Fondation



© MSM

Bombes à retardement dans le Caucase du sud

Le conflit avec l'Arménie autour du Haut-Karabakh, «gelé» depuis 13 ans, reste la blessure toujours ouverte de l'Azerbaïdjan. Des régions truffées de mines rendent difficile le retour au pays à environ un million de personnes déplacées. Ayant fait le point sur place, Monde sans Mines projette de soutenir une équipe d'urgence spécialisée en fonction d'indications émanant de la population.

Les chiffres sont alertants: Le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, de 1991 à 2006, a fait 2297 victimes de mines, parmi lesquelles on dénombre 272 enfants dont 46 ont perdu la vie. Les chiffres proviennent de l'Azerbaijan National Agency for Mine Action (ANAMA) qui fait état, dans un rapport de l'année dernière, de 163 mil-

lions de mètres carrés de territoire azerbaidjanais minés (l'équivalent de quelque 23 000 terrains de football) ce qui expose à un danger direct plus d'un demi-million de personnes.

Ce conflit qui couve depuis 13 ans déjà paralyse le pays à la limite orientale du Caucase du sud. Il est né de prétentions territoriales arméniennes datant de plusieurs décennies sur le Haut-Karabakh – l'enclave arménienne qui, conformément au droit international, fait partie de l'Azerbaïdjan. Après l'effondrement de l'Union Soviétique en 1991, des échanges de coups de feu entre civils dégénèrent en un conflit militaire. Depuis, la majeure partie de l'enclave est occupée par des troupes de la république non reconnue internationalement du Haut-Karabakh qui s'est déclarée indépen-

dante de l'Azerbaïdjan et aspire à son rattachement à l'Arménie. Ces 13 années de guerre ont coûté la vie à 17 500 Arméniens et à 25 000 Azerbaïdjanais et fait d'un million d'Azerbaïdjanais et de 300 000 Arméniens des réfugiés.

Un «gentlemen's agreement» insatisfaisant

En dépit du cessez-le-feu négocié en 1994, aucune solution consensuelle n'a pu être trouvée à ce jour, même pas avec l'aide des membres dirigeants du groupe de négociateurs de l'OSCE, dit de Minsk, que sont les USA, la Russie et la France qui, en d'innombrables séries de pourparlers, n'ont pas réussi à inciter les dirigeants de l'Azerbaïdjan et d'Arménie à un compromis.

situation est démoralisante. 4000 personnes restent portées disparues et la misère des réfugiés est consternante. «Un million de personnes déplacées attendent depuis plus de dix ans de pouvoir reprendre racine», dit Amirbayov. Mais la reconstruction est rendue plus que difficile par des milliers de mines enfouies le long de la ligne de front et dans les régions attenantes. L'explosion de munitions non éclatées ne cesse de causer des accidents et coupe aux réfugiés l'envie de retourner au pays.

Quant au gouvernement, il ne se préoccupe du problème des mines que depuis la fin des années nonante. C'est ainsi qu'en 1998 un décret présidentiel donna naissance à l'agence nationale ANAMA;

sont en danger. Cinq écoles et un établissement d'enseignement supérieur technique avaient servi de refuge durant la guerre à des unités militaires et, du même coup, d'entrepôt de munitions. Mais les aires scolaires ne sont pas les seules minées, leurs alentours sont tout aussi infestés. Les écoles sont onvertes, ce qui, toutefois, équivaut pour les 1000 élèves et les enseignants à un parcours du combattant quotidien. ANAMA a entrepris le déminage et son travail d'information à la fin de l'année dernière. Mais deux écoles et l'établissement d'enseignement supérieur technique attendent toujours cette intervention.

C'est à cela que Monde sans Mines entend contribuer. Fin juillet, notre Conseillère de Fondation, Monique Bolay, a pu se faire une idée sur place et en est revenue pleine d'espoir. Durant ces journées, la bonne réputation d'ANAMA fut confirmée de toutes parts: «Je n'ai été accueillie aussi cordialement ni aussi bien informée dans aucun autre pays; le professionnalisme et l'efficacité du travail effectué ici sautait aux yeux. Jamais je n'ai vu de centres de déminage aussi soignés qu'à la frontière avec la région de l'Azerbaïdjan occupée par les Arméniens où la densité de minage est la plus élevée.»

Monique Bolay fut en outre particulièrement impressionnée par la volonté des experts de se mobiliser de toutes leurs forces pour la sécurité de leurs compatriotes. Elle put s'en rendre compte lors de sa visite au «Emergency Response Team» – un service d'urgence composé d'à peine 20 démineurs de haut niveau. Cette équipe intervient immédiatement dès que la population lui signale un objet suspect. Monique Bolay a pu la voir, appelée par une famille, extirper une roquette fichée à six mètres de profondeur dans le jardin. «L'idée d'une telle unité spéciale aussi hautement professionnelle et rapide me fascine et me paraît plus que digne de soutien.» ■



© MSM

L'accès sans risque à l'eau potable est un résultat vital d'opérations de déminage.

Des observateurs internationaux reprochent aux représentants à Bakou et Erevan de rejeter systématiquement les tentatives de rapprochement, le conflit du Haut-Karabakh tombant littéralement à pic pour détourner l'attention des problèmes démocratiques et économiques. Elchlin Amirbayov, ambassadeur d'Azerbaïdjan en Suisse décrit fort diplomatiquement la situation en parlant d'un «gentlemen's agreement insatisfaisant».

Dans toutes ces considérations, la population semble être totalement oubliée. L'instabilité de la

peu après fut signé entre le United Development Program (UNDP) et le gouvernement du pays un projet commun de déminage national. Selon l'ambassadeur Elchin Amirbayov, ANAMA a nettoyé ces huit dernières années 50 millions de mètres carrés (soit largement la superficie de 7000 terrains de football).

Le parcours du combattant

L'un des nombreux projets est consacré à une série d'écoles de la région de Terter, une des zones les plus minées. ANAMA part de l'hypothèse que 40 000 personnes

ARRIÈRE-PLAN

«Les interdictions sont faciles à contourner»



© privé

Devant la problématique des mines, Lucius Caflisch, premier membre suisse de la Commission du droit international de l'ONU, plaide en faveur d'une concentration accrue sur des mesures préventives.

Quelle contribution le droit international peut-il apporter au désamorçage de la problématique des mines?

L'interdiction aux Etats de fabriquer, d'utiliser et de vendre des mines, notamment des mines antipersonnel, la qualification de ces actes de crimes de guerre et l'obligation aux Etats de réprimer ces crimes. Le plus grand danger provenant aujourd'hui de conflits internes, il convient de lier si possible par des conventions adéquates des parties en conflit, non gouvernementales incluse, ainsi que des organisations internationales – par exemple selon le modèle suivi pour le Convention d'Ottawa. Une liste avait été établie, permettant à de telles parties de s'engager unilatéralement au respect de la convention.

Les guerres sont, elles aussi, soumises à des règles consignées dans

le droit international. Mais, comme toutes les règles juridiques, le droit international ne dispose que d'une marge d'appréciation limitée. Où donc se situent les principales difficultés?

Surtout dans la surveillance du respect des conventions respectives qui doit commencer en temps de paix déjà, si possible au moyen d'un système d'inspections inopinées. Malheureusement, la plupart des types de mines sont relativement faciles à dissimuler, ce qui restreint l'efficacité des inspections. Il est tout aussi difficile de surveiller des acteurs non gouvernementaux. Un certain degré d'efficacité pourrait être atteint grâce à un contrôle aussi strict que possible de la fabrication et de la vente de mines prohibées. A ce propos, il paraît indiqué de concentrer les interdictions sur des mines mettant en danger surtout la population civile: mines antipersonnel et mines antichar pouvant être déclenchées par des piétons et des véhicules civils légers.

Lucius Caflisch, professeur de droit international, ancien conseiller juridique auprès du département fédéral des affaires étrangères a été élu à la Commission du droit international de l'ONU par l'assemblée générale de l'ONU en novembre 2006.

L. Caflisch a enseigné à l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève qu'il a dirigé de 1984 à 1990. Il a représenté la Suisse à de nombreuses conférences internationales, notamment à celles qui débouchèrent sur la convention pour l'interdiction des mines antipersonnel. Il est membre de l'Institut de Droit international, le tribunal d'arbitrage permanent à La Haye et du Tribunal

Il est désespérant de voir que même des installations couvertes par le droit international, tels qu'écoles, points d'eau ou terres arables, sont concernées par les mines. Quels seraient les instruments possibles en vue d'une protection efficace?

Les installations en question sont protégées par le droit international et ne doivent donc pas être minées – interdiction aisément contournable. Aussi l'interdiction de fabrication et de commercialisation est-elle particulièrement importante.

Le droit international est très gravement violé jour après jour. Comment l'expert que vous êtes peut-il supporter cela?

Aussi mal que les violations permanentes et lourdes du droit pénal national sur le plan intérieur. A cela s'ajoute que les actes dont il est question ici se déroulent à une échelle de loin plus vaste. ■

de médiation et d'arbitrage de l'OSCE à Genève. Jusqu'en 2006, Lucius Caflisch fut juge à la Cour européenne de justice pour le droit international à Strasbourg.

La Commission du droit international de l'ONU fut créée en 1947 par l'Assemblée Générale de l'ONU et compte 34 membres indépendants (personnes privées, représentants non gouvernementaux). Elle apporte sa contribution à l'évolution constante du droit international, se réunit pour cinq semaines deux fois par an à Genève et soumet ses conclusions à l'Assemblée Générale de l'ONU. Lucius Caflisch est le premier Suisse à avoir été élu membre de ce comité.

Informations vitales

Sur mandat du Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD), le Center for Security Studies de l'EPF Zurich a développé au cours des dernières années un programme informatique pour le déminage humanitaire. L'objectif consistait dans l'élaboration d'un logiciel tenant compte des conditions régnant dans différents pays minés.

C'est sous la dénomination d'IMSMA que naquirent un système de géo-information et une grande banque de données où sont archivées toutes les opérations de déminage d'un pays déterminé. Que parvienne un avis d'accident et le système permet de vérifier en un rien de temps s'il s'agit d'un nouvel incident ou si l'endroit où il s'est produit est déjà connu.

Dans la toute dernière version d'IMSMA, disponible depuis l'année dernière, la banque de données et les systèmes de cartes sont pour la première fois reliés directement. Le projet, financé par des fonds fédéraux, est mis gracieusement à la disposition des pays concernés par le GICHD. IMSMA améliore considérablement la faculté de décision, la coordination et la politique d'information.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'opérations de déminage réussies doivent directement leur succès à ce système. Le fait, par exemple, qu'aujourd'hui le Kosovo peut être considéré comme exempt de mines. Le chef de projet compétent sur place disait récemment: «Dans le déminage, l'information est vitale. Durant les travaux de déminage réussis au Kosovo, IMSMA nous a permis l'analyse et l'affectation rapide de quantités énormes de données. Sans IMSMA, notre tâche eût été à coup sûr beaucoup plus ardue.»

Dans le Conseil de Fondation: Carol Hofer-Oechsle



© privé

Née au Pérou en tant que premier enfant de parents germano-suisse, Carol Hofer-Oechsle a grandi à Küsnacht, près de Zurich. Elle qualifie sa maison familiale «d'ouverte, pleine d'amour et généreuse». Après la «matu» et un bref crochet à l'université de Zurich, elle suivit huit semestres de cours d'ingénieur alimentaire à l'EPF Zurich. Peu avant le diplôme, elle eut son premier enfant, suivi de deux autres. Selon ses propres mots, Carol Hofer-Oechsle se mue en «maman classique» aux tâches variables en qualité de «backof-

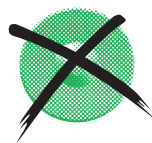
fic» de son époux (ex depuis peu), par exemple secrétariat militaire, des sports ou de corporation. Depuis 1986, elle œuvre dans la commune Zurichoise d'Uitikon, d'abord dans la commission des jardins d'enfants, puis comme assistante scolaire, membre de l'office social et, depuis 2005, en tant que conseillère communale. Depuis 2003, Carol Hofer-Oechsle est membre de la Fondation Monde sans Mines. Elle considère son poste au sein du comité non pas comme celui d'incitatrice, mais bien de «codéveloppeur». Elle s'engage avec la conviction «que seule l'aide sur place et, là-même, en priorité aux enfants et adolescents, doublée de la possibilité de suivre une formation, peut donner un potentiel de développement à un pays aux fonctions perturbées».

Accréditation au Mozambique et en Bosnie

Pour que les organisations à but non lucratif puissent œuvrer au Mozambique, le gouvernement exige depuis peu une accréditation dans la capitale, Maputo. Aussi Monde sans Mines s'efforce-t-elle d'y ouvrir un petit bureau tenu par une collaboratrice sur place. La même procédure est envisagée en Bosnie.

Secrétariat:
Badenerstrasse 16
8004 Zurich

TEL. +41 (0)44-241 72 30
FAX +41 (0)44-241 72 31
info@wom.ch
www.wom.ch



STIFTUNG WELT OHNE MINEN
FOUNDATION WORLD WITHOUT MINES
FONDATION MONDE SANS MINES

Chaque mine désamorcée est une vie sauvée:

Monde sans Mines est une fondation selon le droit suisse, soutenue par quelque 20 000 sympathisants et bienfaiteurs. Elle lance et finance des projets en vue du déminage de terres arables dans des zones rurales, notamment de champs de mines «oubliés». Elle favorise l'initiation des populations autochtones, la formation et l'assistance technique: L'aide à s'aider soi-même afin qu'en dépit du danger omniprésent représenté par les mines, la population puisse vivre en sécurité.

La Newsletter «Monde sans mines» est l'organe de la Fondation Monde sans Mines (éditrice). Elle paraît deux fois par an et est tirée à env. 20 000 exemplaires par numéro.